

Article 43 du Règlement

Que le ministre chargé de la SCHL soit affecté à Vancouver afin d'y constater de visu la crise de logement et d'être obligé, lui aussi, de choisir entre coucher dans la rue dans une boîte à linge, camper sous la tente ou acheter un logement en copropriété de un demi-million de dollars. Je propose, en outre, que le ministre intervienne dès maintenant ou qu'il soit renvoyé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'AGRICULTURE

LE PAIEMENT D'UN INTÉRÊT SUR LES SOMMES VERSÉES AUX TERMES DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement n'a pris aucune disposition en vue de renvoyer au comité permanent de l'agriculture l'objet du bill C-245, loi tendant à abroger la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à établir un conseil fiduciaire en vue d'investir la somme de \$9,066,972 qui se trouve actuellement dans un compte qui ne porte aucun intérêt, désigné sous le nom de Caisse d'urgence des terres des Prairies, et comme chaque jour de retard représente une perte de plus de \$3,000 qui devrait pouvoir être consacrée à la recherche et au développement, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le gouvernement commence immédiatement à verser des intérêts aux taux courants des obligations de l'État sur la somme de \$9,066,972 appartenant aux producteurs tant qu'une société d'investissement pour la recherche et le développement n'aura pas été établie.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DE RENONCER À LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, parce que le gouvernement insiste pour maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé, les Canadiens qui prennent une première hypothèque doivent payer un taux d'intérêt de 17 p. 100. Le taux préférentiel, qui atteint encore une fois 18 p. 100 à l'heure actuelle, est apparemment appelé à augmenter. Les entreprises de toutes sortes sont aux prises avec des taux d'intérêt inflationnistes qui paralysent la production et suscitent d'énormes difficultés. Je propose donc, avec l'appui du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre oblige le ministre des Finances à renoncer à la politique désastreuse des taux d'intérêt élevés que le gouvernement impose aux hommes d'affaires, aux propriétaires de maison et aux consommateurs en général.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PRODUCTION DE CHALEUR À PARTIR DE L'HUILE USÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Des milliers de stations-service d'un bout à l'autre du pays éprouvent de la difficulté à éliminer leurs huiles usées et j'ai appris que la conversion des huiles usées n'est pas couverte par le programme canadien de remplacement de pétrole. Étant donné qu'il existe un brûleur efficace à l'huile usée et que nous devons conserver nos sources de pétrole classiques, je propose, avec l'appui du député de York-Nord (M. Gamble):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'inclure la transformation des huiles usées dans le programme canadien de remplacement du pétrole afin de permettre aux stations-service de tirer profit des huiles usées qui sont normalement mises au rebut.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES MESURES POUR EMPÊCHER LE DUMPING D'AUTOMOBILES JAPONAISES SUR LE MARCHÉ CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question qui devient de plus en plus urgente. Étant donné que tous les Canadiens tiennent à ce que le secteur de la fabrication, qui est d'une importance cruciale, soit fort dans tout le pays, que le Canada a accusé en 1980 un déficit de 2.1 milliards de dollars au titre des produits manufacturés échangés avec le Japon, et qu'aux dernières nouvelles, le Japon pourrait être forcé d'écouler à bas prix près de 120,000 automobiles sur le marché canadien, ce qui aurait pour effet d'aggraver encore davantage le déséquilibre de notre balance commerciale avec les Japonais et de nuire encore davantage à notre industrie automobile, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le gouvernement expose sans tarder les mesures qu'il compte prendre pour empêcher le dumping d'automobiles sur le marché canadien.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?